

707

CORREZE
DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service régional de l'archéologie

Affaire suivie par :
Thierry BISMUTH
05 55 45 66 44

thierry.bismuth@culture.gouv.fr

Références : PC01927522U0006-1

SRA/2022/TB/CF/N° 863

- 7 JUIN 2022

ESTER

La Préfète de région
à
DDT de la Corrèze
Service ADS
À l'attention de Mme Marie-Christine MARTIN,
Place Martial Brigouleix
BP 314
19011 TULLE CEDEX

**Direction régionale
des affaires culturelles**

Limoges, le 31 mai 2022

Objet : Archéologie préventive – Réception d'un dossier d'aménagement

Références : USSEL (CORREZE), 2022 - rue des Moulins - centrale photovoltaïque
PC01927522U0006
Votre courrier du 6 avril 2022
Livre V du Code du patrimoine

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 14 avril 2022.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour la Préfète de région,
et par délégation,
Pour la Directrice régionale des affaires culturelles
et par subdélégation,
La Conservatrice régionale adjointe de l'archéologie

Hélène MOUSSET